

AFFAIRE N° 35 - Marché de gré à gré à passer avec la SEGEFOM pour construction d'une CANTINE devant ensuite servir de salle d'entraîne.

Le Maire : cette cantine serait utilisée dans l'immédiat au service de la messe.
Les travaux sont déjà commencés.

Spécialement à l'intention de M. FORT, je peux vous dire que le devis présenté par la SEGEFOM avait été tout d'abord rejeté par moi, et j'avais donné des instructions au Cabinet HERRARD, notre Architecte, de consulter une autre Entreprise. La nouvelle entreprise consultée ne pouvait cependant construire que suivant des normes à elle qui ne cadraient pas avec ce que nous voulions faire.

A la suite d'une intervention personnelle que j'ai faite auprès de M. DECOLOONE, Directeur de la SEGEFOM, celui-ci a accepté de réduire sensiblement les prix de son devis, qui s'élève en définitive à la somme de 2.494.546. frs.CFA.

Je vous demande, en conséquence, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à passer ce marché avec la SEGEFOM.

Je mets la question aux voix. Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

Approuvé
H. Verus le 27 novembre 1964
D. de G. refer
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard